SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY
TOUR CB21
16, PLACE DE L'IRIS
92040 PARIS LA DÉFENSE CEDEX, FRANCE
TEL +33 (0)1 58 81 20 00
FAX +33 (0)1 58 81 25 00
WWW.SUEZ-ENVIRONNEMENT.COM



GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
27 DEC. 2011
DEPOT N° 41698

DELEGATION DE POUVOIRS

ENTRE

Monsieur Jean-Louis CHAUSSADE, Directeur Général de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, Société Anonyme au capital de 2 040 935 316 euros, Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 433 466 570, dont le siège social est situé Tour CB 21, 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex

D'une part

ET

Madame Diane GALBE,

En sa qualité de Directeur Corporate,

De la Société SUEZ ENVIRONNEMENT,

D'autre part

ARTICLE 1 : OBJET

Monsieur CHAUSSADE délègue à Madame GALBE, Directeur Corporate de la Société SUEZ ENVIRONNEMENT, qui l'accepte, en raison de ses compétences professionnelles, le pouvoir de se présenter au Centre des Formalités des Entreprises et au Greffe du Tribunal de Commerce, et partout où besoin sera, pour y déposer toutes pièces nécessaires, signer tous registres, déclarations et pièces quelconques à l'effet de modifier, rectifier, annuler ou compléter les inscriptions existantes ou réaliser toute nouvelle inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, pour le compte de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

ARTICLE 2 : SUBDELEGATION

La présente délégation comporte la faculté pour Madame GALBE de subdéléguer, en tant que de besoin, partiellement et/ou temporairement, dans les limites légales et réglementaires, les pouvoirs mentionnés ci-dessus à toute personne qu'elle déterminera.

ARTICLE 3 : POINT DE DEPART ET DUREE DE LA PRESENTE DELEGATION

La présente délégation est consentie pour une durée indéterminée à compter du 9 décembre 2011 étant précisé qu'elle est liée au contrat de travail existant entre SUEZ ENVIRONNEMENT et Madame GALBE et en tout état de cause ne saurait excéder la durée des propres pouvoirs de Monsieur CHAUSSADE.

En conséquence, la cessation du contrat de travail existant entre SUEZ ENVIRONNEMENT et Madame GALBE, quelle qu'en soit la cause et l'auteur, aura pour effet d'entraîner la résiliation de plein droit de la présente délégation. Il en serait de même dans l'hypothèse où Monsieur CHAUSSADE viendrait à perdre ses propres pouvoirs.

La présente délégation résilie l'ensemble des délégations antérieurement consenties au bénéfice de Madame GALBE ayant le même objet que celles exposées à l'Article 1er de la présente délégation.

Enfin, et en tant que de besoin, il est précisé que Monsieur CHAUSSADE se réserve la possibilité de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par la présente à Madame GALBE indépendamment des fonctions que cette dernière pourrait occuper au sein de la société SUEZ ENVIRONNEMENT et sans qu'il en résulte une quelconque modification de son contrat de travail conclu avec SUEZ ENVIRONNEMENT.

Fait à Paris La Défense, le 9 décembre 2011

En 2 (deux) exemplaires originaux

Jean-Louis CHAUSSADE

lu et approuvé - Bon pour acceptation de pouvoirs

Diane GALBE [1]

[1] Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé -bon pour acceptation de pouvoirs » et retourner le double de la présente convention à la Direction Juridique.